

Délibération n° 20250315-006

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 15 mars 2025

Objet : AUTORISATION DE
PRORAMME - CRÉDITS
DE PAIEMENT 2024-2026
EP

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :
6 mars 2025

Nombre de délégués :

En exercice : 143

Présents : 75

Pouvoir : 5

Votants : 80

Pour : 75

Contre : 0 –

Abstention : 3 –

(DEVERNOIX Marc-

Antoine, MALAYRAT (SEU)

Jean-Pierre, MALAYRAT

(CAM) Jean-Pierre)

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mars à neuf heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, MELIS Christian, BRUN Evelyne, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, GUELON René, LECHEVALLIER Christine, OLIVAIN Thierry, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, DUMAS Daniel, FRUCHART Jean-Luc, COUPAT Sylvie, FANJUL José, PINTE Emmanuel, RAYNAUD Jérôme, PRADIER Alain, SABLONIERE Didier, ROBIN Christian, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, BOUYOUX Francis, MERCERON Jean-Luc, BRUGIERE Eric, JARLIER Dominique, DUDYSK Philippe, DAUPHIN Serge, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, PERROT Guillaume, DUPOUÉ Yannick, JEROME Christian, MALAYRAT (SEU) Jean-Pierre, VATIN Thierry, GHESQUIERE Chantal, GAUMY Francis, VILLEBRUN Bernard, DAVID Marie, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, SABATIER Pierre, BARRASSON Bernard, RAYNAL Roger, PONTRUCHER Bruno, RAZAVET Jean-François, SAUX Marion, BANNIER Dominique, BOISNAULT Christian, LOPEZ Argimiro, BAULAND Gisèle, JOURDY Isabelle, MALAYRAT (CAM) Jean-Pierre, JEANVOINE Olivier, DUBIEN Gaëtan, PELISSIER Patrick, GOURBEYRE Bernard, BOURDOULEIX Roger

Suppléants ayant pouvoir :

FOURNIER Jacques, TARDIVEL Ghislain, NEDELLEC Jean-Yves, DOLAT Gilles, GIRONDE Alain, CLERMONT Max, CAVALIERE Jean-Jacques, VINCENT Claude, SOLVIGNON Yves, BOSTVIRONNOIS Maryse, ZIMNIAK Didier, HAYMA Eric

Pouvoirs :

BARGEON Marcel donne procuration à PERCHE Serge,
DURANTIN Christian donne procuration à LECHEVALLIER
Christine, AUBRY Jacques donne procuration à DAVID Marie,
BARRAUD Pierre donne procuration à MERCERON Jean-Luc,
POUZADOUX Jean-Paul donne procuration à BONNET Grégory

Secrétaire de séance : Mme BRUN

TERRITOIRE D'ENERGIE PUY-DE-DÔME
Délibération d'actualisation
d'une Autorisation de Programme (AP) et de ses Crédits de Paiement (CP)
Période 2024 / 2026

Appellation : Eclairage Public (EP)
Section/Compte d'imputation : Investissements / 2317

Par décision du 9 mars 2024, l'Assemblée Délibérante a voté pour les opérations d'éclairage public, une Autorisation de Programme triennale 2024 / 2026 qui s'élève à 30 M€.

Après une 1^{ère} année d'AP, un état des opérations réalisées ou en cours de réalisation peut être dressé et donc, un niveau de consommation des Crédits de Paiements 2024.

Par ailleurs, le recensement des demandes de travaux jusqu'à fin 2026 et leur inscription dans un planning de réalisation, suggère des ajustements de Crédits de Paiements pour 2025, et par voie de conséquence, pour 2026, dernière année de l'Autorisation de Programme.

Il est proposé les ajustements suivants :

Autorisation de Programme (AP) :	30 000 000 € TTC
Crédits de Paiements (CP) 2024	8 010 000 € TTC
Crédits de Paiements (CP) 2025	12 000 000 € TTC
Crédits de Paiements (CP) 2026	9 990 000 € TTC

Le TE63 récupère la TVA via le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) en n+2 de la dépense.

Les besoins réels seront annuellement constatés et ajuster en fonction des demandes sur la base : de la complétude de la demande, de faisabilité technique et calendaire, de la priorisation arbitrée sur la base de critères pondérés d'éligibilité, des moyens financiers allouables par le TE63 en quantité suffisante.

Pour chaque exercice budgétaire et comptable, l'exécutif pourra liquider les demandes de paiements du mandataire jusqu'à concurrence des Crédits de Paiements ouverts au budget par l'Assemblée Délibérante.

Les engagements doivent rester contenus dans l'enveloppe globale de l'Autorisations de Programme.

Les ressources de financement attendues sont :

Part Collect. adhérente	Part Tiers	Redevance	FCTVA	Fonds propres
44%	5%	2%	16%	33%

L'Autorisation de Programme englobent la taxonomie des dispositifs en vigueur sur les exercices précédents jusqu'en 2023 :

Abréviation	Libellé	Codification logiciel
EP	Eclairage Public	110xx
EPT	Eclairage Public Petits Travaux	111xx
EPI	Eclairage Public Illuminations	112xx
EPG	Eclairage Public Géolocalisation	113xx

(à titre informatif afin de conserver le lien et la continuité analytique dans les logiciels comptables et de programmation technique -intégrations, mise à jour de l'état de l'actif,...etc-)

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'actualiser l'Autorisation de Programme ER 2024 / 2026
- De permettre le report sur l'exercice suivant des Crédits de Paiement non consommés à la vue des engagements, besoins et prévisions de consommation.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL



territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME